

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 117674 HABITAT DE LA VIENNE

Cette page est une note de synthèse, mais ne peut être utilisée sans les diagnostics complets. Les résultats donnés sur cette page sont à titre indicatif et ne remplacent en rien les diagnostics.



INFORMATIONS GENERALES

Type de bien : **Maison individuelle**

Nombre de pièces : **4**

Adresse : **code logement 0132 0010**

10 rue de la Guérette

86160 GENÇAY

Réf. Cadastre : **AP174**

Date du permis de construire : **Antérieur au 1 juillet 1997**

Date de construction : **1979**

Propriétaire : **HABITAT DE LA VIENNE**

Rapport édité le **07/03/2025**

CONSTAT AMIANTE – Validité illimitée (si positif : se reporter vers les recommandations générales de sécurité)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES Validité 6 mois

Le présent examen fait état d'absence de Termite le jour de la visite.

AUDIT ENERGETIQUE

Consommations énergétiques

(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, déduction faite de la production d'électricité à demeure

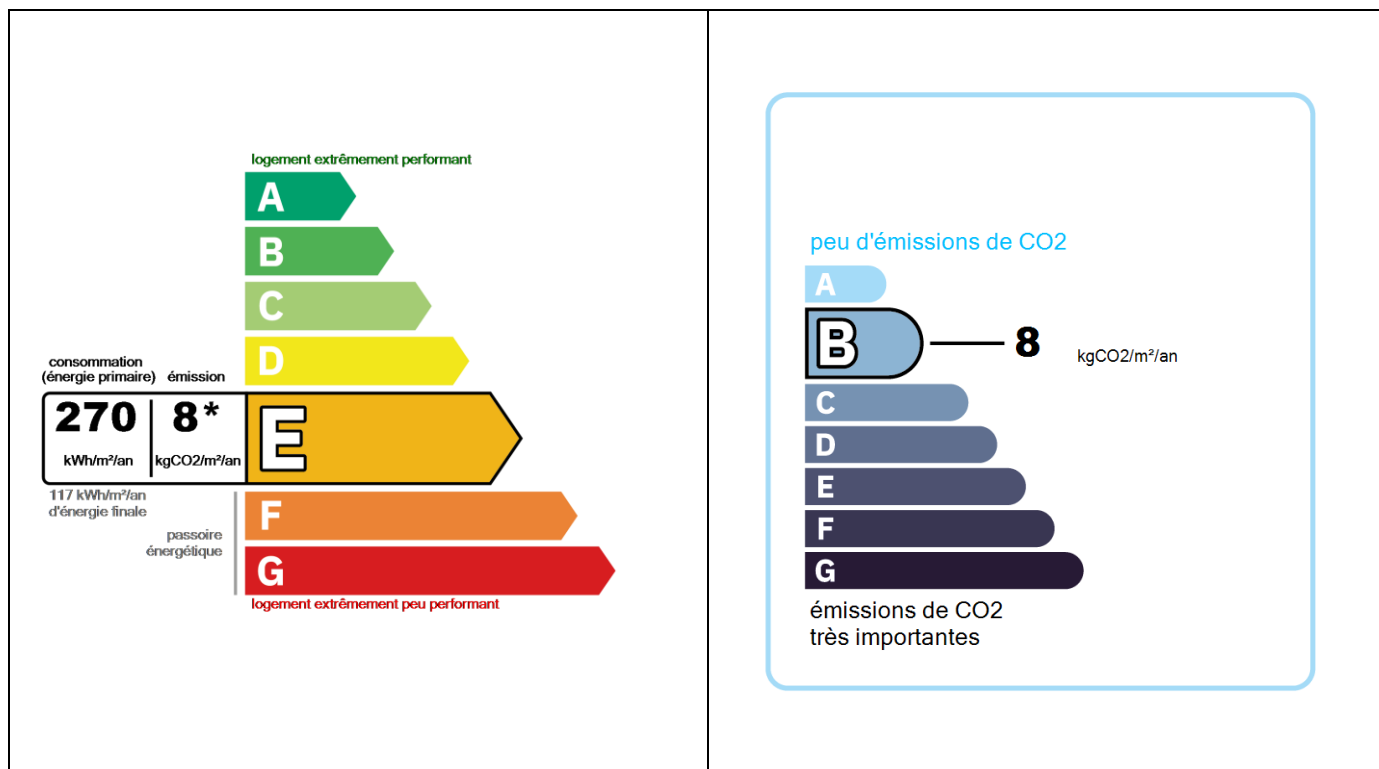
Consommation conventionnelle : 270 kWh_{ep}/m².an

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Estimation des émissions : 8 kg_{eqCO2}/m².an





DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE Validité 10 ans

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages
Consommation réelle : 270 kWh _{ep} /m².an	Estimation des émissions : 8 kg _{eq} CO ₂ /m².an

DIAGNOSTIC ELECTRICITE Validité 3 ans pour la vente et 6 ans pour la location

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Les durées de validités valent pour les textes réglementaires en vigueur à la date du rapport.